



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Légion d'honneur

Question écrite n° 64549

Texte de la question

M. Roger Meï souhaite attirer l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur les modalités de promotion au titre de la légion d'honneur. L'année 2002 fêtera le bicentenaire de la création de la légion d'honneur. En conséquence, il lui demande si, à l'occasion de ce bicentenaire, il ne serait pas nécessaire de promouvoir un contingent exceptionnel qui permettrait à tous ceux qui ont servi le pays au péril de leur vie, notamment durant la guerre de 1939-1945, d'être promus.

Texte de la réponse

Il est encore prématuré pour préciser à l'honorable parlementaire si un contingent spécial sera prévu dans l'ordre de la Légion d'honneur pour les anciens combattants de la guerre 1939-1945, dans le cadre de la commémoration du bicentenaire de la création de cet ordre. Toutefois, cette proposition pourrait être étudiée par le comité d'organisation pour la célébration du deuxième centenaire de la Légion d'honneur créé par le décret n° 2001-702 du 31 juillet 2001, publié au Journal officiel du 3 août 2001. Ce texte a institué un comité chargé d'organiser les célébrations à caractère national qui marqueront ce deuxième centenaire. Les membres de ce comité ont été nommés par arrêté du grand chancelier de la Légion d'honneur du 31 juillet 2001, également publié au Journal officiel du 3 août 2001.

Données clés

Auteur : [M. Roger Meï](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (10^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64549

Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juillet 2001, page 4178

Réponse publiée le : 10 septembre 2001, page 5168